



CONSEIL PORTUAIRE de BIGANOS

Réunion du lundi 17 octobre 2022

La réunion du Conseil Portuaire de Biganos s'est tenue le lundi 17 octobre 2022 à 15 heures 30 au club house du tennis de table de Biganos, sous la présidence de Monsieur Jean GALAND.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
PRESENTS	Jean GALAND Bruno LAFON Sébastien DELBOUSQUET	Alain BALLEREAU Vincent CURSAN Patrick DEMAY Éric WISNIESWSKI
EXCUSE(E)S	Olivier LABAN David LAMOUREOUS Emmanuel MARTIN Daniel DUBOURG Dominique DUCOUT	Matthieu CABAUSSEL
AUTRES PARTICIPANTS		
<p>Cyril CLEMENT, Directeur du SMPBA Thierry DAVID - SMPBA Aurélie LECANU - SIBA Antoine DUVIGNAC - CDPMEM</p> <p>Excusé(e)s :</p> <p>Jean-François BOUDIGUE, Vice-Président du SMPBA Delphine CATHALA - DDTM Philippe SALVAGNAC - DDPP Sabine JEANDENAND - SIBA Hervé CAROFF - PNMB</p>		

Monsieur Bruno LAFON accueille les membres du Conseil Portuaire et les invités puis les remercie pour leur présence.

Monsieur Jean GALAND ouvre la séance du premier Conseil Portuaire 2022, rappelle que de belles réalisations ont été effectuées cette année avec le nouveau pont, infrastructure de qualité, au port de Biganos.

Après un tour de table, la parole est donnée à M. Cyril CLEMENT qui remercie les personnes présentes et excuse les personnes n'ayant pu être disponibles pour cette réunion. Il rappelle qu'au regard des disponibilités de chacun et notamment des agendas des élus il n'est réalisé qu'un Conseil Portuaire par commune.

Il commence ensuite la présentation de l'ordre du jour.

I. Le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon

Ce premier point évoque les cinq années d'existence du SMPBA.

Reconnu désormais comme l'entité en charge de la gestion portuaire, de la police portuaire, des travaux d'investissement et de l'entretien-maintenance sur 16 ports du Bassin d'Arcachon, son fonctionnement est désormais pérennisé avec des documents cadres (statuts, règlement intérieur, règlement de police, règlement de gestion, règlement sur bateaux patrimoniaux...).

Il va continuer d'évoluer avec l'augmentation prochaine de ses périmètres, la réalisation de nouvelles infrastructures et la mise en œuvre de nouvelles installations.

Les équipes se stabilisent et préparent déjà l'avenir proche avec un tableau d'effectifs amené en fin d'année à 28 personnes, en vue d'un projet de port à sec à venir sur les prés salés ouest de La Teste de Buch.

Il est ensuite fait part des chiffres représentatifs du fonctionnement général du SMPBA, en termes d'occupation de domanialité, de police portuaire, de communication et de réunions de travail collaboratives avec les différentes entités partenaires.

Il est précisé que M. Sébastien DELBOUSQUET, agent portuaire sur Biganos, est présent sur les ports et en capitainerie les lundis, mercredis et vendredis.

Après la reprise en gestion des ports de Biganos par le Syndicat Mixte, une opération importante de nettoyage avec notamment le retrait d'épaves, de nouveaux aménagements et une gestion plus fine du plan d'eau ont permis 16 nouvelles attributions d'AOT en 2022, sur une liste d'attente de 99 personnes.

Il est annoncé que la consultation pour la sécurité des ports va être lancée, le SMPBA assure la sécurité de 10 ports depuis quatre ans, situés essentiellement au Sud Bassin, à Andernos-les-Bains et Arès.

Il est précisé que les demandes de renouvellement plan d'eau et corps-morts sont en cours, avec pour date limite de dépôt des dossiers le 15 décembre 2022. Une expérimentation sera probablement faite en 2023 pour le paiement dématérialisé des redevances sur notre site, en lien avec le nouveau Centre de Gestion Comptable de BELIN-BELIET.

Les nouvelles vignettes 2023 présentées à l'assemblée seront envoyées par voie postale au domicile des usagers.

Un arrêté est entré en vigueur cet été sur la majorité des ports du SMPBA, interdisant la mise à l'eau et la navigation des Véhicules Nautiques Motorisés. Les ports de Biganos sont concernés par cette interdiction. Il reste toutefois une possibilité par commune de les mettre à l'eau de manière sécurisée.

II. Budget 2022 en cours

Une présentation du budget de fonctionnement et d'investissement est faite à l'assemblée avec une attention particulière sur les montants engagés en matière d'entretien-maintenance et d'investissement.

Les pourcentages réalisés montrent que le Syndicat Mixte est dans une politique opérationnelle et que l'ensemble des ressources financières est utilisé.

Il est rappelé que statutairement le Syndicat Mixte ne peut pas faire moins de travaux d'investissement que ce qui était fait avant le transfert des périmètres portuaires.

Le syndicat Mixte poursuit toujours ses recherches de subventions auprès de différents organismes et administrations (Europe, région, Agence de l'eau, démarche « Port d'Avenir », etc...) pour la réalisation des projets envisagés comme les aménagements portuaires, les dragages, les aires de carénage, etc...

III. Tarification 2022 et 2023

Après avoir évoqué les grandes lignes, M. Cyril CLEMENT présente les différentes redevances perçues en 2022, concernant les ports de Biganos.

Le nombre d'AOT attribuées en 2022 est de 245 pour le plan d'eau, 2 pour les places de passage (évolutif), 16 sur liste d'attente et 95 AOT terrestres, représentant un montant total des redevances de 50 k€.

Il présente ensuite la physionomie de la tarification 2023 avec un principe et une arborescence maintenus ainsi que les évolutions proposées comme l'amplification de la réduction pour les navires à propulsion à voiles, quelques modifications de catégories, les revalorisations contextuelles, ainsi que la création de nouvelles lignes pour le port à sec, le nettoyage des AOT ou le remplacement des clefs d'accès aux pontons perdues ...

Après avoir été présentée lors des conseils portuaires des six communes, cette tarification sensiblement équivalente à celle de 2022, répondant à quelques volontés politiques et contraintes contextuelles, sera soumise au vote du Conseil Syndical le 16 décembre 2022.

❖ Rappel de quelques remarques évoquées :

- S'il est constaté une différence entre le nombre de mètres carrés facturés et existants sur les AOT Terrestres, il est nécessaire de faire remonter l'information auprès de la capitainerie afin d'engager une vérification in situ pour une correction le cas échéant.
- Tout agrandissement ou modification de surface d'une cabane, même aux normes, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation de travaux auprès de la commune, avec avis préalable du Syndicat Mixte.
- Le ponton flottant, actuellement en catégorie « E » conformément au transfert de la commune, ne dépend pas de la responsabilité du Syndicat Mixte. Il pourrait toutefois faire l'objet d'une tarification en catégorie « C » permettant ainsi la sécurisation du ponton par le SMPBA, mais modifiant sensiblement la facturation. Les membres du CLUPP doivent faire un retour au SMPBA après échanges avec les usagers concernés.

IV. Travaux

Les travaux terminés :

Le remplacement du pont au port de Biganos, pour un montant de 251 k€, a offert aux usagers une infrastructure sécuritaire et de qualité.

Sous maîtrise d'œuvre du SIBA et pour un montant de 14 k€, le dragage mécanique du port des Tuiles a permis d'extraire 500 m³ de sédiments stockés dans un bassin sur site et gagner 1m de profondeur, ramenant ainsi la côte marine à 2m40.

Les travaux entretien / maintenance :

Pour l'entretien et la maintenance sur les ports de Biganos, 22 demandes ont été recensées pour un coût de 13 K€, 11 sont actuellement terminées et 11 sont toujours en cours.

Cet été, les conditions météorologiques n'ont pas favorisé l'entretien des espaces verts, notamment avec les risques élevés d'incendie, auxquelles se sont ajoutées des absences de personnel imprévues. Ce point sera pris en considération et amélioré pour l'année prochaine.

Les travaux à venir :

Il est envisagé l'aménagement de la cale de mise à l'eau et d'un ponton pour les canoés, pour un coût estimé à 45 k€.

A venir également, la réhabilitation des quais et systèmes d'amarrage du port de Biganos ainsi que la réfection de la voirie et la mise en œuvre d'un ponton flottant au port des Tuiles.

Le Syndicat Mixte assure que les mises en œuvre de passerelles d'accès et d'amarrage sécurisées seront harmonisées et veilleront au respect esthétique du port de Biganos.

V. Dragages

Le dragage du port de Biganos est annoncé en 2024, suite aux différentes études et analyses qui seront réalisées sur les quais et la Leyre dans le respect de la continuité hydrologique.

VI. Questions diverses

- Face à l'affluence des touristes en période estivale, il sera peut-être envisagé la création d'un ponton d'accueil en 2023, si toutefois le Syndicat Mixte reçoit toutes les autorisations nécessaires pour cela.
- La zone en sortie de la Leyre, arrivant sur le Bassin, ne se trouve pas dans le périmètre de gestion du Syndicat Mixte mais du SIBA. Cependant, cette zone naturelle reste extrêmement sensible à toute intervention, qui pourrait avoir un impact environnemental non négligeable et nécessiterait une étude, puis une instruction pouvant prendre des années.
- Le Syndicat Mixte lance lui aussi une question aux usagers, par le biais de leurs représentants au sein du Conseil Portuaire : Que souhaiteriez-vous en terme de configuration pour les futurs aménagements (quais, pontons, voirie, modification des darses et du plan d'eau...) ?
Ne pas hésiter à faire remonter vos idées aux représentants du CLUPP des ports de Biganos.

Calendrier

Le prochain CT-AOT aura lieu le lundi 28 novembre 2022 après-midi à Audenge, parallèlement aux commissions de cultures marines.

Le prochain Conseil Syndical du SMPBA se déroulera le 16 décembre matin, à Audenge.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean GALAND et Monsieur Bruno LAFON remercient l'ensemble des personnes pour leur écoute et leur participation, la séance est levée à 16h50.

Le Président du Syndicat Mixte
des Ports du Bassin d'Arcachon

Jean GALAND

